

Rapport financier sur les comptes de l'année 2009 et le budget 2010

Documents

Les comptes de 2008 et 2009, et le budget 2010, peuvent être analysés sur deux documents joints : le bilan et le compte de résultat par nature. Les comptes détaillés et l'annexe sont consultables au siège aux heures d'ouverture, de l'envoi de la convocation jusqu'à l'assemblée générale. Le cabinet AUDITOR a révisé les comptes de l'association pour la seconde année. Lecture sera donnée des rapports du commissaire aux comptes, qui certifie sans réserve les comptes de l'exercice 2010.

Présentation des comptes

La présentation du compte de résultat est identique à celle de 2008, avec une comptabilité analytique qui permet d'analyser l'activité associative et les différents projets sur lesquels nous obtenons des concours extérieurs.

Intégration des délégations simples

Les comptes des délégations simples ont été intégrés en comptabilité, délégation par délégation.

Nouvelles immobilisations en 2009

Les dépenses ont été importantes en 2009 : 10 553 €, notamment achat du matériel et aménagements de locaux nécessaires au projet « photothèque ».

Produits

Les produits sont listés dans le compte de résultat. Les montants de cotisation ont été majorés en 2009, après de longues années à un niveau inchangé. Le nombre d'adhésions est en régression depuis 2 ans : 10 275 en 2007, 9 756 en 2008, 9 183 en 2009, en comptant pour deux un adhérent qui s'inscrit dans deux départements. Le nombre de personnes adhérentes est passé de 9 412 à 8 920 puis 8 346. Parallèlement à la baisse des adhésions, le nombre des abonnés à la revue a baissé de 5 653 en 2008 à 5 393 en 2009, dont 289 abonnements seuls (souvent des bibliothèques ou des collectivités). Nous ne pouvons laisser perdurer cette tendance sans fragiliser l'association. Les dons et donations sont devenus un élément fondamental de ressources : 87 932 €.

Subventions

Les subventions prises en produits au niveau du siège au titre de 2009 ont été de 73 194 €, toutes affectées à nos différents projets.

Les subventions des délégations sont de 16 250 €, essentiellement conseils généraux.

Charges

Les charges sont listées dans le compte de résultat.

Charges et produits exceptionnels

Les charges exceptionnelles se montent à 12 514 €, régularisations sur créances anciennes.

Les produits exceptionnels se montent à 6 759 €, régularisations sur dettes anciennes.

Dettes et créances

Les dettes et créances sont liées aux opérations courantes d'exploitation. MPF n'a aucune créance ni dette à plus d'un an.

CFP-MPF

Le CFP MPF n'a plus de coûts fixes en 2009, sauf l'assurance nécessaire aux quelques formations maintenues. Cette assurance a été résiliée au 31 décembre 2009, et intégrée dans l'assurance de MPF. La conduite du projet ATHEBA, logée en 2009 dans le CFP, a amené à utiliser certains moyens de MPF, qui ont été facturés au CFP.

L'avance consentie par MPF, s'élevait à 22 000 € fin 2008. Du fait des facturations, elle est montée à 24 707 € à fin 2009, mais a été intégralement remboursée en mars 2010, dès réception des fonds liés au projet.

Résultat

Le résultat, positif de 3 353 €, sera affecté au fonds de réserve de trésorerie.

Rémunération des dirigeants

Les sept membres du bureau, dirigeants de l'association, sont bénévoles et ne bénéficient d'aucun avantage en nature. Il n'y a aucun dirigeant salarié. Un administrateur avait un contrat de travail de rédacteur pour la revue, à temps partiel, antérieur à son élection à la fonction d'administrateur. Ce contrat a pris fin au 31 décembre 2009 du fait du départ en retraite de la personne concernée, et sera remplacé par un contrat à la prestation.

Effectifs

En 2009, MPF a employé 9 salariés dont 4 à temps complet, soit 5,5 « équivalent temps plein ».

Bénévolat

Pour la deuxième fois, le bénévolat a été valorisé en produits et en charges, de façon à en mesurer l'importance dans l'action de notre association. Des renseignements plus précis ont été fournis par de nombreuses délégations, ce qui en augmente la fiabilité.

Informations sur les projets budgétés en 2009

Chacun des projets décrits par le président dans son rapport moral, sur lesquels nous avons demandé des financements externes, sont identifiés dans le compte de résultat.

Budget 2010

Nous chiffrons dans le budget la poursuite de nos projets, avec le recentrage d'ATHEBA sur MPF. L'activité formation se recentre également sur MPF. Les subventions sont estimées à 152 855 € au siège et 15 000 € dans les délégations.

Les investissements devraient être très faibles, et affectés essentiellement à la mise à niveau de nos logiciels, réseaux et matériels informatiques.

Cotisation et abonnement 2011

Le coût de nos charges strictement nécessaires évolue au fil des années. Néanmoins, nous vous proposons pour 2011 de maintenir le barème au niveau fixé depuis 2009.

Nous ne pourrions toutefois mener à bien toutes nos actions qu'avec plus de dons et plus de mécénat. Suite à nos appels, de nombreux adhérents ont complété leur cotisation par un don, et nous les en remercions vivement.

Le recours accru au bénévolat, que ce soit dans les délégations ou au siège, est un autre moyen de limiter les dépenses et/ou d'augmenter nos actions.

Situation financière du siège

La situation financière du siège est très dégradée depuis plusieurs années : les fonds propres étaient négatifs – 76 146 € à fin 2008, et ne se rétablissent que très légèrement, à – 67 467 € à fin 2009, grâce à un résultat positif de 8 679 €.

Encore devons nous remercier plusieurs délégations qui ont rétrocedé des cotisations en 2009 pour 21 153 €, faute de quoi la situation nette eût encore régressé.

L'objectif que nous nous étions fixés d'un assainissement en 2 ans, sur 2008 et 2009 n'est pas atteint.

Le trésorier que je suis n'a donc accepté de continuer à assurer sa mission jusqu'aux élections de

l'Assemblée Générale de 2011 qu'avec un accompagnement de mesures strictes approuvées par le conseil et par le bureau, dont les grandes lignes sont :

- désignation pour chaque fonction ou chaque projet figurant au budget d'un responsable actif parmi les membres du bureau, avec décision collégiale du bureau pour les décisions importantes
- strict financement des projets par des subventions ou des ressources identifiées, et blocage des dépenses en cas de retard dans les financements
- freinage du recours à des salariés ou des prestataires rémunérés, et recherche active de bénévoles
- recherche active des causes et remèdes concernant la baisse du nombre d'adhésions et d'abonnements
- suivi de gestion trimestriel avec les responsables de fonction ou de projet.

Je pense qu'ainsi, nous pourrions présenter à l'AG 2011 une situation moins déséquilibrée et des perspectives plus sereines.

Le trésorier